

42 - Projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du secteur de Besançon - Réfection du mur Vauban en amont du pont de la République - Demandes de subventions

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : Par délibération en date du 2 mai 2013, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Ville de Besançon au projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du secteur de Besançon. La principale disposition de ce projet est la réalisation d'un ouvrage anti-crue de protection du centre-ville (secteur de la Boucle).

Le projet d'ouvrage anti-crue désigne un programme de travaux d'un montant global de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC, pour lequel le plan de financement présenté lors du Conseil Municipal du 2 mai 2013 prévoit une subvention de 40 % au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Ce programme comporte notamment la réalisation d'un mur anti-crue neuf avenue Gaulard, la mise en place de batardeaux, mais aussi la réfection du mur de quai existant en amont du pont de la République. En effet, l'éventuelle rupture en cas de crue de ce mur, aujourd'hui dégradé, pourrait créer un risque d'intrusion des eaux du Doubs dans la Ville.

Il est apparu, à la suite des échanges récents avec la DRAC de Franche-Comté, que ces travaux spécifiques de réfection du mur de quai existant en amont du pont de la République classé Monument Historique pourraient bénéficier à ce titre d'une subvention complémentaire de la DRAC.

Afin de prendre en compte les financements sollicités auprès des autres partenaires, la participation de la DRAC est sollicitée à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux de réfection du mur classé monument historique estimé à 210 000 €, soit 63 000 €.

Ces dépenses seront prélevées sur la ligne 23.824/2315.006031 CS 30300.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel actualisé de l'ouvrage anti-crue se présenterait de la façon suivante :

Actions	Enveloppe prévisionnelle (€ HT)	Part prévisionnelle restant à la charge de la Ville de Besançon	Part prévisionnelle Autres partenaires
Ouvrage anti-crue hors travaux réfection mur en amont du Pont République	290 000 €	40 % : 116 000 €	FPRNM 40 % : 116 000 € Région Franche-Comté 20 % : 58 000 €
Travaux réfection mur en amont du Pont République	210 000 €	10 % : 21 000 €	FPRNM 40 % : 84 000 € Région Franche-Comté 20 % : 42 000 € DRAC 30 % : 63 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le lancement de cette opération,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de la DRAC, de la Région Franche-Comté, et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférant à ce dossier.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.